

COVID-19

Plan d'Urgences Sociales

2^{ÈME} VOLET



SOMMAIRE

Édito du Président Georges Méric

p3

Plan d'Urgences Sociales - 2^{ème} volet

p4>5

I - Maintien des services publics auprès des plus fragiles

p6>7

- ▶ Lieux d'accueil départementaux
- ▶ Plus de 38 500 bons solidaires distribués aux foyers précaires

II - Apporter un soutien psychologique à la population

p8>10

- ▶ Des mesures spécifiques pour le soutien psychologique des jeunes
- ▶ Des mesures spécifiques pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap
- ▶ Renforcer l'action de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique régionale (CUMP 31)

III - Accompagner les jeunes de 18 à 25 ans pendant la crise

p10>12

- ▶ De nouvelles aides financières en direction des jeunes
- ▶ De nouvelles actions pour soutenir les jeunes
- ▶ Des dispositifs existants renforcés
- ▶ Le Département engagé pour la protection sanitaire des collégiens

IV - Renfort des dispositifs de soutien à la personne pour les acteurs économiques

p12>14

- ▶ Prolongation et extension du Fonds de prévention de la précarité
- ▶ Lancement de la plateforme Géo'local 31, pour les commerçants haut-garonnais
- ▶ Un soutien spécifique aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire

V - Un nouveau fonds d'urgence de 3 M€ pour le secteur associatif

p14

- ▶ Aides aux associations culturelles, environnementales, sociales...

VI - Soutien au monde sportif amateur et professionnel

p15

- ▶ Un fonds d'1,5 M€ pour aider les associations sportives en difficulté
- ▶ Un fonds de soutien d'1 M€ pour aider les clubs sportifs professionnels

VII - Soutien au monde de la culture

p16>17

- ▶ Un fonds de soutien d'1,5 M€ au monde associatif
- ▶ Création d'un fonds d'investissements pour aider les acteurs culturels à s'adapter aux contraintes Covid
- ▶ Une offre culturelle en ligne gratuite
- ▶ Associer les acteurs culturels



ÉDITO

**Georges Méric,
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne**

« Face à l'évolution de l'épidémie, dont la deuxième vague frappe la France et de nombreux pays européens, la priorité absolue est de protéger la santé de la population et notamment des plus fragiles.

Le gouvernement a longtemps tergiversé, avant de prendre la décision nécessaire du reconfinement qui permet de couper les chaînes de transmission du virus. Tout cela nous a fait perdre un temps précieux contre la maladie. La phase de déconfinement qui se profile est une étape cruciale pour éviter une troisième vague et ne pas répéter les mêmes erreurs.

Dans un même temps, le pays doit faire face à une crise économique et sociale, avec plus d'1 million de chômeurs attendus pour la fin de l'année, et 10 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. De nombreux secteurs économiques sont dans une situation de crise sans précédent : commerces de proximité, hôtellerie-restauration, culture, tourisme, événementiel...

Dans cet horizon de crise pandémique prolongée, le Conseil départemental agit concrètement pour faire face au tsunami social et à la casse économique qui vont frapper le territoire haut-garonnais et dont nous constatons déjà les effets.

Dès la mi-mars, nous avons pris des mesures fortes, au travers d'un plan d'urgences sociales de 35 M€, pour protéger les populations à risque, sauvegarder des secteurs économiques, hors de notre champ de compétences, mais aussi pour lutter contre la précarité et l'exclusion qui vont engendrer des drames humains et sociaux.

Aujourd'hui, le Conseil départemental met en œuvre un deuxième volet de ce plan d'urgences, d'un budget de 15 M€ supplémentaires, qui comprend de nouveaux dispositifs de soutien orientés notamment vers les jeunes, les acteurs culturels et sportifs, les commerçants et artisans de proximité, les travailleurs indépendants...

Notre rôle de chef de file de l'action sociale sera également de mettre en place des mesures pour prévenir la souffrance psychologique qui annonce des dégâts de grande ampleur sur une population fragilisée par la crise et ses conséquences souvent dramatiques.

Avec l'ensemble de ces dispositifs exceptionnels, le Conseil départemental s'engage à déployer un véritable bouclier social de proximité pour atténuer la dureté de la crise endurée par les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais. »

COVID-19

Plan d'Urgences Sociales

2^{ÈME} VOLET



Les incidences budgétaires de la crise de la Covid-19 pour le Conseil départemental

Plan d'Urgences Sociales 2020 :

70 M€

Pertes fiscales en 2020 :

- 35 M€

Coût financier de la crise sanitaire :

- 105 M€

MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

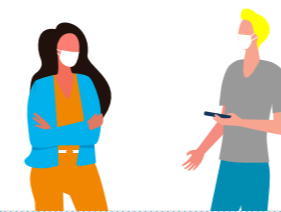
- Maintien des prestations sociales mensuelles, versées par la collectivité
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 30 000 bénéficiaires
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 10 000 bénéficiaires
- Revenu de Solidarité Active (RSA) : plus de 39 000 allocataires du RSA sans emploi
- Accueil du public sur rendez-vous :
 - > dans les 30 Maisons des solidarités et pour les consultations gratuites de la PMI
 - > du Centre départemental de planification et d'éducation familiale à la Maison des solidarités de Pont Vieux et dans les hôpitaux et les universités
 - > de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne à Toulouse et de son antenne à Saint-Gaudens
 - > de La Maison des Adolescents à Toulouse
- Plus de 38 500 bons solidaires distribués aux foyers précaires pour un budget de 6 M€

APPORTER UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE À LA POPULATION



- Élargir la cellule d'écoute de la Maison des adolescents jusqu'aux jeunes de 25 ans et soutien du dispositif « Prism » porté par le CROUS Toulouse-Occitanie
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap avec des appels téléphoniques, en synergie avec les maires, les Centres communaux d'action sociales (CCAS) et les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- Financement d'un ou deux postes à temps plein pendant 6 mois pour renforcer l'action de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique régionale (CUMP 31) sur le numéro unique : 05 34 39 33 47

ACCOMPAGNER LES JEUNES DE 18 À 25 ANS PENDANT LA CRISE



- Les bons solidaires ouverts aux étudiants et aux 18-25 ans
- Élargissement du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et du Fonds de solidarité Logement (FSL) aux étudiants
- Ouverture de 100 postes de stagiaire au Conseil départemental
- Promotion des métiers d'auxiliaire de vie auprès des jeunes
- Des dispositifs existants renforcés :
 - > Développer Go31.fr, la plateforme numérique référence pour les jeunes haut-garonnais
 - > Consultations du groupe miroir pendant la crise
- Protéger les collégiens durant la crise sanitaire, avec une nouvelle distribution de masques en tissu lavables aux 65 000 collégiens, début novembre
- Gestion de la crise sanitaire dans les collèges : 500 000 €/mois pour le Conseil départemental, soit 2 M€ depuis le début de la crise sanitaire

RENFORT DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PERSONNE POUR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

- Prolongation et extension des modalités du Fonds de prévention de la précarité
- Lancement de la plateforme Géo'local 31, pour les commerçants haut-garonnais, en association avec la CCI Toulouse Haute-Garonne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne
- Fonds spécifique de 100 000 € pour soutenir les projets d'innovation sociale portés par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

NOUVEAU FONDS D'URGENCE DE 3 M€ POUR LE SECTEUR ASSOCIATIF

Aides aux associations culturelles, environnementales, sociales... dont 1,5 M€ dédié aux associations sportives

SOUTIEN AU MONDE DE LA CULTURE

- Un fonds de soutien de 1,5 M€ au monde associatif
- Création d'un fonds d'investissements pour aider les acteurs culturels à s'adapter aux contraintes Covid
- Augmentation des montants des appels à projets en cours : Fonds de soutien aux initiatives culturelles locales et Label « Comme à la maison »
- Une offre culturelle en ligne gratuite
- Préparer la sortie de crise : échanges avec la Maison des Artistes (MDA), la société des auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), le Syndicat des Entreprises artistiques et culturelles (Syndec) et d'autres structures et associations représentatives

SOUTIEN AU MONDE SPORTIF AMATEUR ET PROFESSIONNEL



- Un fonds d'1,5 M€ pour aider les associations sportives en difficulté
- Un fonds de soutien d'1 M€ pour aider les clubs sportifs professionnels

I Maintien des services publics auprès des plus fragiles

Suite aux nouvelles mesures de confinement mises en place le 30 octobre par le gouvernement pour limiter la propagation de la Covid-19, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, chef de file de l'action sociale, reste pleinement mobilisé pour assurer ses missions essentielles de solidarités auprès des publics les plus fragiles. En cette période particulière, ils assurent une vigilance renforcée auprès des personnes isolées.

Les prestations sociales mensuelles versées par la collectivité – Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Revenu de Solidarité Active (RSA) – sont maintenues pour l'ensemble des bénéficiaires tout au long de cette période de reconfinement.

Cela concerne en Haute-Garonne 30 000 personnes âgées, 10 000 personnes en situation de handicap et plus de 39 000 allocataires du RSA sans emploi.

Tous les lieux d'accueil départementaux restent ouverts sur rendez-vous pendant le reconfinement, dans le respect des consignes gouvernementales et des mesures nécessaires à la protection de la santé des agents de la collectivité et de la population :

► MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDS)/ PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Les 30 Maisons des solidarités du département accueillent le public **sur rendez-vous** aux horaires habituels. Les consultations gratuites de la PMI sont également maintenues sur rendez-vous dans les 30 MDS et les 60 annexes.

► CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION ET DE PLANIFICATION FAMILIALE (CDPEF)

L'accueil et les consultations sont maintenus **sur rendez-vous** à la Maison des solidarités de Pont Vieux (3 rue du Pont Vieux – Toulouse). Consultations de 9h à 13h du lundi au vendredi. Prise de RDV par téléphone au 05 62 13 23 77. Une confirmation de RDV est envoyée permettant de se déplacer.

Les consultations sont également maintenues **sur rendez-vous** sur les sites suivants :

HÔPITAUX

- Joseph Ducuing – 15, rue Varsovie – Toulouse : tous les matins
- Paule De Viguier – 330, avenue de Grande-Bretagne – Toulouse : mardi après-midi
- Centre Hospitalier Comminges Pyrénées Site d'Encore – 21, boulevard Encore – Saint-Gaudens : mercredi après-midi, tous les 15 jours.

UNIVERSITÉS – TOULOUSE

- Mirail Université (MPU) – 5, allées Antoine Machado : lundi et mercredi matin
- Rangueil Université (MPU) – 118, route de Narbonne : lundi et mercredi matin
- Science sociales Université (MPU) – Place Anatole France : mardi matin

► MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

• La MDPH de Toulouse est ouverte au public le mardi et jeudi, de 8h30 à 12h.
Le personnel reste mobilisé par téléphone au 0 800 31 01 31 et par mail (mdph@cd31.fr), du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 16h30. Il est recommandé de privilégier les demandes en ligne.

• L'antenne de Saint-Gaudens est ouverte au public **sur rendez-vous** le jeudi après-midi, de 13h45 à 16h45. Pour prendre rendez-vous, appeler le 05 62 00 27 62.
Permanence téléphonique du mardi au vendredi, de 13h45 à 17h30, au 05 62 00 27 62.
MDPH 31 : 10, place Alphonse-Jourdain – Toulouse / 1, place Pégot – Saint-Gaudens

► MAISON DES ADOLESCENTS

La Maison départementale des Adolescents accueille le public **sur rendez-vous** du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h à 18h, en journée continue le mercredi de 9h à 18h.
Des permanences téléphoniques sans rendez-vous sont assurées sur les créneaux suivants : lundi de 13h à 17h, mardi de 13h à 17h, mercredi de 12h à 18h, vendredi de 13h à 17h.
Maison des Adolescents – 16, rue Riquet – Toulouse. Renseignements : 05 34 46 37 64

L'accueil du public dans chaque établissement se fait dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, le port du masque est obligatoire.

Toutes les infos actualisées sur www.haute-garonne.fr / www.mdp31.fr

Plus de 38 500 bons solidaires distribués aux foyers précaires

Afin de soutenir les plus précaires, le Conseil départemental a décidé de pérenniser le dispositif des bons solidaires, mis en place en avril dernier, pour les achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité.

Ces chèques de paiement ont déjà permis de soutenir plus de 38 500 foyers haut-garonnais précarisés sur conditions de ressources, pour un budget de 6 M€.

Ces chèques d'accompagnement personnalisés sont délivrés sur demande, après une évaluation sociale de la situation du foyer. Plusieurs bons solidaires peuvent être attribués sur une année civile, à raison de trois par an maximum, pour un même bénéficiaire.

Le montant est fixé au regard de la composition du foyer, comme suit :

- Personne isolée / couple sans enfant : 150 €
- Parent isolé / famille avec 1 enfant : 200 €
- Parent isolé / famille avec 2 enfants : 230 €
- Parent isolé / famille avec plus de 2 enfants : 300 €

II

Apporter un soutien psychologique à la population

La crise sanitaire et les mesures de confinement de mars et d'octobre ont fragilisé les personnes les plus vulnérables. Contrairement aux conséquences sociales et économiques, les conséquences psychologiques de la crise sont très peu reconnues. La privation de liberté est vécue douloureusement par une partie de la population. Le reconfinement peut avoir des effets sur la santé mentale, dans un contexte globalement anxiogène.

Des risques sont identifiés : angoisse, anxiété, détresse psychologique, phobies, mal-être, solitude, déprime, dépression, augmentation des conduites addictives, troubles du sommeil et risques psychiatriques. Selon une étude de la Fondation Jean Jaurès publiée le 6 novembre 2020, 26,7 % de la population était atteinte d'anxiété durant le premier confinement contre 13,5 % en 2017.

Aussi, le Conseil départemental, chef de file des solidarités, souhaite contribuer au soutien psychologique de la population durant cette nouvelle période de confinement.

1 / Des mesures spécifiques pour le soutien psychologique des jeunes

Les confinements successifs fragilisent beaucoup la jeunesse : manque de lien social, précarité, isolement, déprime... C'est pourquoi le Conseil départemental souhaite mettre en place deux actions destinées à soutenir la jeunesse haut-garonnaise.

Élargir la cellule d'écoute de la Maison des Adolescents jusqu'aux jeunes de 25 ans

La Maison départementale des Adolescents accueille les jeunes de 11 à 21 ans, leurs familles et les professionnels salariés ou bénévoles qui travaillent avec eux. Le Conseil départemental a décidé d'élargir l'accueil et le soutien psychologique aux jeunes jusqu'à 25 ans.

L'accueil est individuel ou familial, gratuit et uniquement sur rendez-vous. Des professionnels sont à l'écoute des familles et des jeunes de 11 à 25 ans, répondent à leurs interrogations et leur proposent des solutions adaptées.

Maison départementale des Adolescents

📍 16, rue Riquet - Toulouse (accès métro ligne B station François Verdier)

☎ Téléphone : 05 34 46 37 64

🕒 Horaires :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h à 18h
- en journée continue le mercredi de 9h à 18h.

Des permanences téléphoniques sans rendez-vous sont assurées sur les créneaux suivants :

- lundi de 13h à 17h
- mardi de 13h à 17h
- mercredi de 12h à 18h
- vendredi de 13h à 17h

Soutien du dispositif « Prism » porté par le CROUS

Le Conseil départemental soutient le dispositif « Prism » mis en place par le Crous Toulouse-Occitanie. Il propose un dispositif d'écoute, de consultation et de soutien gratuit avec les psychologues de l'association Prism (Pour la Recherche et l'Information Sociale et Médicale).

Contacts de l'association Prism pour un rendez-vous :

☎ Tél. : 05 61 55 41 70 - ✉ prism1@free.fr

ou à la Résidence Arsenal,

📍 Campus Université Toulouse 1 Capitole
Rez-de-chaussée du bât. B

En résidence le mardi soir :

📍 Résidence Archimède (Tripode A)
Campus Rangueil
Rez-de-chaussée salle d'études

Dans les locaux de Prism :

📍 16 boulevard de la Marquette, Toulouse

2 / Des mesures spécifiques pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap

Chef de file de l'action sociale, le Conseil départemental souhaite renforcer son action auprès des personnes les plus vulnérables, fragiles et isolées.

Développer un service d'appels téléphoniques dédié

Les équipes médico-sociales des Maisons des solidarités du Conseil départemental de la Haute-Garonne vont être mobilisées pour réaliser des appels téléphoniques auprès de ces publics fragiles, connus ou repérés par les services. L'objectif est de rompre l'isolement et d'apporter un soutien psychologique.

De plus, le Département proposera aux Maires, aux Centres communaux d'action sociales (CCAS) et aux Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) haut-garonnais de pouvoir contacter directement les équipes du Conseil départemental, via l'adresse mail dédiée, **veille.covid-19@cd31.fr**, en cas de situations de vulnérabilité pour lesquelles ils ne parviendraient pas à apporter de réponse satisfaisante.

S'il apparaît nécessaire de répondre à un besoin de soutien psychologique, la mise en relation avec une des associations recensées et subventionnées par le Conseil départemental sera déclenchée (La Croix rouge, France Alzheimer, ASP, SOS Amitié...).

Le Conseil départemental, le groupe des Chalets et l'Office public de l'habitat de la Haute-Garonne veillent à la protection de leurs 40 000 locataires, notamment des personnes vulnérables. Les bailleurs continuent les prises de contact avec les résidents seniors pour s'enquérir chaque semaine de leur situation et maintenir un lien social. Ils se tiennent également à la disposition des locataires qui, en ces temps de crise sanitaire, ont des difficultés à payer leur loyer afin de trouver avec eux des solutions adaptées à chaque situation.

3 / Renforcer l'action de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique régionale (CUMP 31)

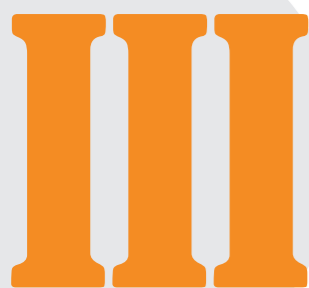
Le Département propose de financer un ou deux postes à temps plein sur 6 mois au sein de la cellule d'Urgence Médico-Psychologique régionale, pour venir en renfort de l'équipe (soit une aide de 25 000 à 30 000 €).

Cette cellule de soutien psychologique et traumatique est mise en place au niveau régional dans le contexte de l'épidémie Covid-19 sous l'égide de l'ARS, du CHU de Toulouse et du SAMU 31.

Elle coordonne le dispositif en lien avec les CUMP des 13 départements de la région, le Centre Régional Psychotraumatisme Occitanie et des partenaires régionaux et nationaux.

Ce dispositif permet à tous au sein de la grande région de joindre avec **un seul numéro de téléphone, le 05 34 39 33 47**, un professionnel du soutien psychologique, psychologues ou psychiatres, en mesure de répondre à la fragilité identifiée et si besoin de proposer un soutien renforcé.

Le Conseil départemental propose également d'articuler le dispositif CUMP avec les équipes des 30 Maisons des solidarités déployées sur tout le territoire. Des synergies sont à mettre en place pour détecter les cas de détresse psychologique le plus rapidement possible.



Accompagner les jeunes de 18 à 25 ans pendant la crise

En Haute-Garonne, près d'un habitant sur quatre a entre 11 et 29 ans et ce sont eux qui dessineront la société de demain. Les jeunes figurent aujourd'hui parmi les plus durement touchés par la crise de la Covid-19, que ce soit par la crise économique et la hausse du chômage, le bouleversement de leur scolarité, leurs parcours de formation, mais également dans leurs aspirations et leurs ambitions pour assurer leur avenir.

Le Conseil départemental renouvelle pendant cette période de reconfinement son engagement auprès des jeunes. Un dialogue entamé depuis plus de 3 ans, grâce à une politique de concertation innovante qui répond aux défis lancés par les jeunes en les remettant au centre de la construction des politiques publiques de demain, en créant une nouvelle dynamique du dialogue citoyen appliquée aux jeunesses.

Dans ce contexte sanitaire, le Conseil départemental a décidé de renforcer ses aides envers les jeunes et de mettre en place de nouvelles actions en lien avec la démarche de concertation d'« Ambition jeunesses », qui place le jeune avant tout en citoyen et acteur des politiques publiques, plutôt qu'en simple bénéficiaire d'une « collectivité guichet ».

Engagé à travers plus de 180 dispositifs sociaux, culturels, associatifs et citoyens, le Conseil départemental s'appuie pour ce nouveau plan d'aides à la fois sur les dispositifs existants et sur les nouveaux besoins recensés auprès des jeunes en cette période de crise sanitaire.

Les besoins recensés auprès des jeunes :

- La question du paiement du loyer
- La difficulté à payer la nourriture
- La connectivité et l'inclusion numérique
- La difficulté à trouver des stages, des petits boulots
- La santé et notamment le soutien psychologique
- L'isolement
- La montée des angoisses, l'inquiétude sur l'avenir
- Les addictions
- Les transports

1 / De nouvelles aides financières en direction des jeunes

Les bons solidaires ouverts aux étudiants et aux 18-25 ans

Le dispositif des bons solidaires, créé au mois d'avril 2020 par la collectivité afin de soutenir en urgence les personnes et les familles précarisées par la crise sanitaire de la Covid-19, est également ouvert aux étudiants, mis à nouveau en difficulté par la reprise du confinement. Une campagne de sensibilisation sera menée pour permettre aux jeunes de mieux connaître le dispositif et d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

Élargissement du Fonds d'Aide aux jeunes (FAJ) et du Fonds de solidarité Logement (FSL) aux étudiants

Ces fonds actuellement destinés aux publics entre 16 et 25 ans, en insertion sociale et en grande difficulté financière, pourraient être ouverts aux étudiants selon les mêmes critères. Ces fonds permettent de subvenir à des besoins temporaires urgents (FAJ), à soutenir l'accès ou le maintien dans un logement décent (FSL), intégrant notamment des aides au paiement des fournitures d'énergies, d'eau ou de services téléphoniques. Le montant de l'aide accordée au titre du FSL dans le cadre d'une demande d'aide à l'accès ou au maintien est plafonnée à 4 000 € maximum.

La mise en place de cette action se fera dans le cadre d'un dialogue avec Toulouse Métropole.

2 / De nouvelles actions pour soutenir les jeunes

Ouverture de 100 postes de stagiaire au Conseil départemental

Le Conseil départemental va ouvrir 100 postes de stage pour les jeunes. Ces stages permettront aux jeunes volontaires de découvrir un métier tout en bénéficiant d'une contrepartie financière.

Promotion des métiers d'auxiliaire de vie auprès des jeunes

Une sensibilisation et une communication aux métiers d'auxiliaire de vie pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap seront lancées sur les différentes plateformes de communication du Département et de ses partenaires (CROUS, missions locales, points d'information jeunesses, etc.). En effet, un nombre croissant d'étudiants se retrouvent aujourd'hui dans l'obligation de chercher un job d'appoint et le secteur de l'aide à domicile fait face à des difficultés de recrutement, notamment les particuliers employeurs. Cette action permettra de créer de manière pragmatique un effet filière pour amener des jeunes à s'intéresser aux métiers de l'aide à domicile.

3 / Des dispositifs existants renforcés

Go31.fr : une plateforme numérique référence pour les jeunes haut-garonnais

Cette Web App interactive, lancée par le Conseil départemental le 23 juin dernier, avec le concours de l'agence Advency, s'adresse aux jeunes de 11 à 29 ans autour de thématiques choisies par les jeunes : écologie et écoresponsabilité, recherche d'aides (logements, étudiants...), offres d'emploi et stages, éducation (orientation, établissements...), santé, engagement (service civique, participation citoyenne), sorties et loisirs (culture, sports, tourisme). Cette plateforme se veut un site référence pour les jeunes et étudiants, qui recense désormais toutes les aides existantes et données actualisées sur les dispositifs mis en place par la collectivité.

20 partenaires jeunesses du département sont associés à ce projet depuis sa création, dont la CAF, le CRIJ, le CROUS, la Mission locale Haute-Garonne, les fédérations MJC, La Ligue de l'enseignement, les Foyers ruraux ainsi que des associations.

Consultations du groupe miroir pendant la crise

Ce groupe de réflexion, appelé « groupe miroir », a été créé en 2017 par le Conseil départemental dans le cadre du lancement de sa nouvelle politique jeunesse. Ce groupe, qui réunit chaque mois une vingtaine de jeunes entre 18 et 26 ans, 10 partenaires associatifs et les élus départementaux, est également associé aux réflexions et mises en place de ces nouvelles

actions. Ils conservent un pouvoir consultatif et décisionnel dans le déploiement du plan « Ambitions Jeunes » comme dans la mise en place des différents plans d'actions les concernant directement. Ils restent ainsi placés plus que jamais au cœur du débat, au cours de cette crise sanitaire durable.

Le Département, engagé pour la protection sanitaire des collégiens

Le Conseil départemental a distribué, la semaine du 9 novembre, de nouveaux masques en tissu lavables aux 65 000 collégiens du territoire, à raison d'un par élève.

Dans les collèges, conformément aux prescriptions du gouvernement, le port du masque est obligatoire pour tous les élèves, que ce soit dans les espaces intérieurs ou extérieurs des établissements, de même que dans les transports scolaires. À la rentrée de septembre 2020, la collectivité avait déjà fourni deux masques textile gratuits à l'ensemble des élèves des collèges publics et privés du département.

Par ailleurs, les 1 100 agents départementaux dans les collèges sont pleinement mobilisés pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions de respect du protocole sanitaire : aération et désinfection régulière de l'ensemble des locaux.

Cependant, le Conseil départemental préconise à minima la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du temps scolaire, comme le dédoublement des classes (un jour sur deux). Permise dans les lycées, cette organisation permettrait de réduire les effectifs et d'améliorer notamment la gestion de la restauration scolaire.

La mise en œuvre des mesures sanitaires pour lutter contre la propagation de la Covid-19 dans les collèges de la Haute-Garonne représente un budget de 500 000 € par mois pour le Conseil départemental, soit 2 M€ depuis le début de la crise sanitaire.

IV

Renfort des dispositifs de soutien à la personne pour les acteurs économiques

L'épidémie de la Covid-19, dont la deuxième vague a nécessité un reconfinement de la population, menace de nombreux secteurs d'activité économique, en France comme en Haute-Garonne. Les commerces de proximité, la culture, le tourisme, l'évènementiel sont particulièrement impactés et les conséquences seront lourdes pour l'emploi local.

Dans ce contexte alarmant, le Conseil départemental a décidé de renforcer les dispositifs exceptionnels de soutien à la personne pour les acteurs économiques, mis en place en avril dernier.

1/ Prolongation et extension du Fonds de prévention de la précarité

En mai 2020, le Département a créé un Fonds de prévention de la précarité, doté de 3,5 M€, destiné aux personnes ayant subi une perte de revenus du fait de la crise sanitaire de la Covid-19. Ce dispositif est prorogé jusqu'à la fin de l'année 2021 et ses modalités d'accès sont étendues.

Ce fonds bénéficie aux acteurs de l'économie locale les plus en difficulté, en particulier les travailleurs indépendants, les artisans, les commerçants, les professions libérales, les agriculteurs et les conjoints collaborateurs.

Désormais, l'octroi de cette aide à la personne pourra être renouvelée au cas par cas en fonction de la situation du demandeur. **Elle est cumulable avec les aides de l'État et de la Région.**

L'étude des demandes tient compte de la perte de revenus mais également de la situation sociale du foyer. Cette aide à la personne, mise en place en partenariat avec les EPCI, les communes et les chambres consulaires, est comprise entre 500 € et 1 500 €.

Le Département l'a accordée à ce jour à 840 personnes.

Parmi les dossiers traités, deux secteurs d'activité se distinguent comme majoritaires parmi les demandeurs : le secteur de la restauration, l'hôtellerie, les gîtes et le secteur agricole.

Les dossiers sont examinés par une des 21 commissions territoriales, déployées par le Conseil départemental sur l'ensemble du territoire. Les délais d'instruction sont rapides de manière à s'adapter à l'urgence des situations.

Le Conseil départemental a mis en place fin mars, en partenariat avec les chambres consulaires, une cellule d'écoute et de conseil à destination des dirigeants salariés, travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs, pour les informer, les orienter et les accompagner dans les démarches administratives relatives à l'accès aux droits, notamment pour l'ouverture au droit du Revenu de Solidarité Active (RSA) s'ils sont éligibles.
Numéro unique : 05 34 33 43 96

2/ Le lancement de la plateforme Géo'local 31, pour les commerçants haut-garonnais

Les commerces du département proposent à leurs clients de nombreux canaux de vente et distribution en réponse aux nouvelles mesures sanitaires en vigueur : Click & collect, market-place, drive, livraisons ...

Pour plus de visibilité, le Conseil départemental s'est associé à la CCI Toulouse Haute-Garonne et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne, pour le lancement de Géo'local 31, une plateforme interactive qui permet au grand public de recenser et localiser l'ensemble des commerces de proximité proposant des modalités de vente compatibles avec les mesures sanitaires actuelles ainsi que les commerces qui ont pu rester ouverts.

Les commerçants du département (alimentaires et non alimentaires) sont invités à rejoindre gratuitement la plateforme Géo'local31, en renseignant un simple formulaire en ligne : <https://outils.ccimp.com/geolocal-31/new/>

Depuis son lancement le 6 novembre dernier, 564 commerçants ont déjà rejoint la plateforme. Afin de sensibiliser les consommateurs à l'importance d'effectuer ses achats dans les commerces de proximité, la CCI de Toulouse, en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la CMA 31, déploie depuis le 16 novembre une campagne de communication autour de cette plateforme Géo'local31.

Par ailleurs, le Département soutient les associations qui œuvrent à l'animation et au développement d'actions en faveur des commerçants et artisans du territoire.

La collectivité accompagne également les collectivités locales qui souhaitent mettre en œuvre des outils à destination des entreprises (plateforme numérique, communication digitale...).

3 / Un soutien spécifique aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

La crise sanitaire engendre des effets économiques et sociaux destructeurs, qui doivent conduire à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique.

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) propose une autre façon de produire et de répartir les richesses, les services et les biens. Elle place l'homme au cœur des priorités en privilégiant le partage et la solidarité, tout en permettant de créer de l'emploi local in situ. Elle dessine les contours d'un nouveau projet de société fortement ancré dans les réalités locales.

L'Économie sociale et solidaire regroupe 4 818 établissements employeurs en Haute-Garonne, soit 10 % des employeurs du département. Elle représente près de 46 000 emplois sur le territoire.

Le Conseil départemental a adopté en juillet 2020 un plan d'actions en faveur de l'ESS, pour renforcer ce modèle économique alternatif, source d'emplois solidaires et locaux, d'innovation sociale et de qualité environnementale.

Parmi les mesures phares de ce plan, **le Département a décidé d'instaurer un fonds spécifique de 100 000 €** destiné à soutenir les projets d'innovation sociale portés par les acteurs de l'ESS.

Les projets devront répondre à des défis repérés en milieu rural, de montagne, péri-urbain et urbain. 5 à 10 projets par an seront soutenus dans le cadre de ce fonds. Les dépenses concerneront la création d'une étude de faisabilité, d'opportunité, d'évaluation et/ou d'un poste de coordination et d'animation du nouveau projet.

V Un nouveau fonds d'urgence de 3 M€ pour le secteur associatif

La Haute-Garonne compte 27 000 associations, qui représentent 38 000 emplois salariés et 265 000 bénévoles. La situation sanitaire pèse lourdement sur le secteur associatif, qui doit faire face à d'importantes pertes financières du fait de l'arrêt de toutes les activités collectives.

Pour soutenir ce secteur, pourvoyeur d'emplois, et dont les missions de solidarité et de vivre ensemble sont essentielles, le Conseil départemental a mis en place, en mars dernier, un fonds exceptionnel de 3 M€ destiné au monde associatif. Plus de 900 associations, œuvrant dans les domaines culturels, sportifs, environnementaux et sociétaux en ont bénéficié.

Le 30 octobre, suite à l'annonce du reconfinement par le gouvernement, le Conseil départemental a décidé de créer un nouveau fonds de 3 M€, dont 1,5 M€ à destination du sport amateur et 1,5 M€ pour les autres associations (voir pages suivantes). Il sera prolongé jusqu'à la fin de l'année 2021.

Depuis juillet 2020, le Département propose, en complément de cet accompagnement financier, une aide en ingénierie aux acteurs associatifs afin de répondre aux difficultés rencontrées au quotidien.

Le dépôt des dossiers de demande d'aide se fait sur le site : subventions.haute-garonne.fr



Soutien au monde sportif amateur et professionnel

Depuis 2015, le Département déploie une ambitieuse politique sportive auprès des clubs amateurs et professionnels haut-garonnais afin d'encourager la pratique sportive des jeunes et les initiatives dans le respect des valeurs de solidarité, de tolérance, de respect, de citoyenneté et de cohésion sociale. Depuis le début de la crise, les clubs sportifs haut-garonnais ont perdu 25 à 30 % de licenciés.

Dès le début du premier confinement, le Conseil départemental a apporté son soutien au monde sportif amateur à travers la création d'un fonds exceptionnel à destination du tissu associatif du territoire, d'un montant de 3 M€. Ainsi, plus de 176 associations sportives, quels que soient leur taille et leur niveau de pratique, ont bénéficié de ce fonds exceptionnel. Ce fonds a permis de couvrir près de 40 % des pertes rencontrées par les associations sportives durant cette crise sanitaire sur la saison sportive 2019-2020.

1 / Un nouveau fonds d'1,5 M€ pour aider les associations sportives en difficulté

Dans le cadre du nouveau fonds d'aide de 3 M€ créé pour le secteur associatif, le Conseil départemental mobilise 1,5 M€ d'aides spécifiques aux associations sportives qui rencontrent des difficultés, avec une priorité donnée aux associations qui n'ont pas bénéficié d'aide lors du premier confinement.

Le processus de dépôt des demandes de subvention demeure le même, via le site : subventions.haute-garonne.fr

2 / Un fonds de soutien d'1 M€ pour aider les clubs sportifs professionnels

En avril 2020, pour faire face à la crise économique des grands clubs professionnels sportifs haut-garonnais soutenus par le Département (Stade toulousain, Colomiers rugby, Fenix Toulouse, TFC, TO XIII, Spacers, Toulouse Métropole Basket), le Conseil départemental a mobilisé une aide exceptionnelle de 250 000 €.

Le reconfinement fragilise à nouveau ces fleurons sportifs haut-garonnais qui ne peuvent plus fonctionner normalement et qui ont déjà été largement touchés lors du premier confinement. C'est pourquoi, le Département votera un fonds exceptionnels d'1 M€.

En contrepartie, le Département étudiera avec les clubs professionnels des actions communes de pédagogie ou sportives, basées sur les valeurs du Département : la lutte contre le racisme, l'égalité femmes-hommes, la promotion de la laïcité.

VII

Soutien au monde de la culture

L'économie culturelle est touchée de plein fouet depuis plus de 6 mois, et encore plus durement au cours de cette deuxième vague épidémique. Depuis le mois de mars dernier, le Conseil départemental a déployé de nombreux dispositifs d'aides envers les acteurs culturels, artistes, intermittents du spectacle et associations, afin de pallier les pertes financières causées par l'arrêt de toutes les activités collectives.

1 / Un fonds de soutien d'1,5 M€ au monde associatif

Les associations culturelles pourront bénéficier du fonds de 1,5 M€ mis en place pour les associations.

2 / Création d'un fonds d'investissements pour aider les acteurs culturels à s'adapter aux contraintes de la Covid-19

Le Département prévoit un fonds d'investissement de soutien aux acteurs culturels de 200 000 €, afin d'adapter leurs lieux, matériels et pratiques aux nouvelles contraintes sanitaires en vigueur : investissement dans la diffusion numérique, dans l'évolution de l'organisation des salles ou lieux d'accueil du public, etc. ainsi que des aides spécifiques pour les écoles de musique (cours ou pratiques collectives en ligne...).

3 / Augmentation des montants des appels à projets en cours : Fonds de soutien à l'initiative culturelle locale et Label « Comme à la maison »

Mardi 20 octobre 2020, les élus départementaux ont voté la poursuite pour l'année 2021 des actions Label « Comme à la maison » et Fonds de soutien à l'initiative culturelle, issues de la concertation culture menée pendant 2 ans sur tout le territoire.

Le montant du Fonds de soutien à l'initiative culturelle, lancé en 2019, à hauteur de 50 000 € annuels, sera revu à la hausse en 2021.

L'obtention du label « Comme à la maison » permet actuellement aux lieux labélisés (5 par an) de bénéficier d'un accompagnement financier en investissement, à hauteur de 10 000 € par structure, en vue de développer des activités d'accueil, culturelles et artistiques. Ce montant sera également augmenté en 2021.

4 / Une offre culturelle en ligne gratuite

Suite à la mise en place par le gouvernement d'un nouveau confinement depuis le 30 octobre, le Conseil départemental a décidé de maintenir l'accès à la culture pour tous et de poursuivre son offre culturelle numérique gratuite à tous les Haut-Garonnais, grâce au portail numérique de la Médiathèque départementale, qui compte 10 000 usagers, depuis l'ouverture gratuite de ses ressources en avril 2020.

5 / Associer les acteurs culturels

Le Département prévoit d'engager des échanges avec la Maison des Artistes (MDA), la société des auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), Syndicat des Entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) et les structures et associations représentatives, afin de les associer à la définition des mesures d'aides à mettre en place, et de mieux connaître leurs besoins à la sortie de la crise (soutien à la création, mise en place d'une plateforme numérique d'échanges, actions vers les publics éloignés, etc.).